International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP **Statistics 118/07**

14 novembre 2007
Original : anglais

F

Rapport

Rapport du Comité des statistiques sur la réunion du 26 septembre 2007

1. La 23e réunion du Comité des statistiques a eu lieu le 26 septembre 2007.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-Statistics 112/07 Rev. 1.

Point 2 : Élection du Président

3. Le Comité a élu M. Jaime Junqueira Payne du Conseil national du Café (CNC) du Brésil au poste de président pour les années caféières 2006/07 et 2007/08.

Point 3 : Rapport du Comité des statistiques sur la réunion du 23 mai 2007

4. Le Comité a approuvé le rapport sur la réunion du 23 mai 2007 figurant dans le document WP-Statistics 111/07.

Point 4 : Respect du Règlement sur les statistiques

5. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 115/07 dans lequel figurent des renseignements sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. Sur la base des données commerciales moyennes pour les quatre dernières années civiles (2003 à 2006), la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été de 90% – la plus élevée jamais enregistrée – et celle des Membres importateurs a été légèrement inférieure à 99%.

6. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que les Membres exportateurs respectant mal le Règlement sur les statistiques ne représentaient que 5,7% des exportations totales moyennes des quatre dernières années civiles et les Membres ne respectant pas du tout le Règlement sur les statistiques l%. Deux Membres importateurs (Bulgarie et Hongrie) ne respectent pas les dispositions sur la fourniture de données statistiques et deux Membres exportateurs (Mexique et Tanzanie) respectent mal le Règlement sur les statistiques. Les contacts se poursuivront avec les autorités pertinentes pour veiller à ce qu'ils s'acquittent de leurs obligations.

Point 5 : Assistance technique

7. Le Comité a noté que le Brésil avait offert de partager son expérience en matière de recueil et de transmission de données statistiques à l'Organisation (comme les données concernant les rapports mensuels ; les certificats d'origine ; les estimations de la production et les stocks) avec les autres pays producteurs. Les pays respectant mal le Règlement sur les statistiques seront contactés dans l'objectif d'améliorer leurs performances en la matière. La Compagnie nationale d'alimentation (CONAB), agence gouvernementale chargée de l'estimation des campagnes et des stocks, sera invitée à faire un exposé sur sa méthode d'estimation des campagnes/stocks devant le Conseil à sa prochaine session.

Point 6 : Stocks

8. Le Comité a noté que la Fédération européenne du café (FEC) continue d'afficher des données sur les stocks sur son site web. Les données ont été actualisées en juin 2007 et le seront de nouveau bientôt. L'Organisation continuera de suivre régulièrement l'affichage de ces données sur le site.

Point 7 : Prix indicatifs de l'OIC

9. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 113/07 dans lequel figurent des informations sur les parts de marché et les coefficients de pondération des groupes, appliqués pour le calcul des prix de groupe et du prix indicatif composé de l'OIC. Conformément aux Procédures pour le recueil, la transmission, le calcul et la publication des prix de groupes et du prix composé figurant dans le document EB-3776/01 Rev. 1, la part de marché et le coefficient de pondération de chaque groupe, appliqués pour le calcul des prix de groupe et du prix indicatif composé de l'OIC, sont passés en revue tous les deux ans.

10. Le Comité a pris note de ce document et a décidé de recommander au Conseil qu'à compter du 1 octobre 2007, les parts de marché appliquées pour le calcul des prix de groupe soient les suivantes :

- Arabicas doux de Colombie : 44% New York – 56% Allemagne
- Autres doux : 42% New York – 58% Allemagne
- Brésil et autres naturels : 23% New York – 77% Allemagne
- Robustas : 18% New York – 82% France

En outre, les coefficients de pondération ci-après devront être utilisés dans le calcul du prix quotidien composé de l'OIC :

- Arabicas doux de Colombie : 14%
- Autres doux : 20%
- Brésil et autres naturels : 31%
- Robustas : 35%

Point 8 : Café biologique

11. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 116/07 dans lequel figure un tableau des exportations de café biologique établi sur la base d'informations prélevées dans les certificats d'origine et les rapports mensuels pendant les neuf premier mois de l'année caféière 2006/07 (octobre 2006 à juin 2007).

12. Le Comité a pris note de ces renseignements et a demandé à l'Organisation de prendre contact avec les autorités du café des pays exportateurs afin d'obtenir des renseignements détaillés sur leurs agences nationales de certification. Ces agences seront ensuite invitées à fournir des données plus précises sur les exportations de café biologique. Les écarts entre le volume des exportations "passives" de café biologique et les exportations de café biologique effectives et certifiées pourront aider les producteurs à évaluer la prime que ce marché à créneau pourrait rapporter. Le Comité a noté que, en raison de la faiblesse de la part de marché du café biologique (actuellement moins de 2%), le recueil de données sur le prix de vente au détail de ce segment était statistiquement sans signification. Enfin, le Comité a noté que le Secrétariat préparera des données sur les exportations de café biologique par origine et par destination, pour la prochaine réunion.

Point 9 : Exportations vers des pays exportateurs

13. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 117/07 dans lequel figurent des données sur les exportations de toutes les formes de café à partir de toutes les origines et à destination des pays exportateurs.

14. Le Comité a pris note de ce document et a demandé à l'Organisation d'inviter les pays exportateurs à fournir des rapports sur leurs importations de café dans la mesure où ces données sont un élément clé du calcul de la consommation mondiale.

Point 10 : Priorités futures en matière de statistiques

15. Le Président a déclaré que dans le document WP-Statistics 114/07, la Colombie proposait que la base de données de l'Organisation intègre des données sur des segments spécifiques du marché comme le café durable, le café de commerce équitable, etc. Il a demandé à tous les membres du Comité d'envoyer à l'Organisation leur avis sur les priorités futures en matière de statistiques dans le cadre du nouvel accord. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 11 : Nouveau logiciel statistique de l'OIC

16. Le Statisticien a déclaré que le nouveau logiciel statistique avait été mis en application. Les données historiques et les rapports sur la production ont été transférés et la prochaine étape sera de mettre en place un lien entre le mécanisme d'établissement des rapports et le site web. Il a été procédé à une brève démonstration et le Comité s'est déclaré satisfait du nouveau système.

Point 12 : Rapport au Conseil international du Café

17. Le Comité a noté que le Président présenterait un rapport au Conseil.

Point 13 : Questions diverses

18. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 14 : Prochaines réunions

19. Le Comité a noté que sa prochaine réunion se tiendra en mai 2008, au moment de la session du Conseil, et que le Secrétariat en confirmera la date en temps opportun.